



APPEL À DONATION POUR LE SERVICE ARCHIVES DE LA VILLE d'ESCH-SUR-ALZETTE

Les Archives de la Ville d'Esch-sur-Alzette ont pour principale mission la conservation, la collecte, la communication et la recherche des documents et/ou œuvres d'intérêt historique, culturel et industriel de la Ville. Ce travail est essentiel pour le maintien de la mémoire collective ainsi que le bon fonctionnement de notre Ville.

À ce titre, les Archives de la Ville disposent d'un fonds d'archives qui sont mis à disposition du grand public. Dans le but d'accroître la richesse et la variété de ses fonds et collections, les Archives de la Ville se réjouissent de chaque don, legs ou dépôt en vue de leur intégration, respectivement leur mise en dépôt aux Archives de la Ville. La Ville s'engage à traiter les documents et/ou œuvres obtenus selon les valeurs d'éthique et de professionnalisme ainsi qu'à en assurer l'intégrité physique.

Le donateur est dorénavant informé que certains documents et/ou œuvres peuvent être mis en valeur dans un contexte muséographique dans le cadre d'expositions par les Archives de la Ville.

La donation se fait dans un cadre non-rémunéré et le donateur décline toute responsabilité en relation avec les fonds à partir du moment de la signature. Le donateur (ou sa famille en ligne directe) sera toujours en mesure de pouvoir consulter les documents après la donation. Si le versement contient des photos de famille, la photothèque de la Ville d'Esch-sur-Alzette envoie une copie numérisée au donateur respectivement sa famille.

Lorsque cela est applicable, les Archives de la Ville sont informées par le donateur que le don, legs ou dépôt est protégé par les droits de la propriété intellectuelle. Dans ce cas, le donateur indiquera aux Archives de la Ville le titulaire des droits du document/ de l'œuvre en question.

Identité du donateur

NOM et prénom :

Association :

Adresse postale :

N° téléphone :

Adresse électronique :

Renseignements relatifs au don/legs/dépôt ::

Sujet :

.....

Nature du don/legs/dépôt : <input type="checkbox"/> Documents papier <input type="checkbox"/> Livres <input type="checkbox"/> Brochures/périodiques <input type="checkbox"/> Articles <input type="checkbox"/> Photographies <input type="checkbox"/> Microfilms <input type="checkbox"/> Autres :	Volumétrie du don/legs/dépôt :
--	---------------------------------------

(si une liste précise des documents déposés existe de type inventaire, merci de joindre une copie)

Je soussigné(e).....domicilié(e)
 à, propriétaire des
 documents et/ou œuvres dont un état sommaire est annexé au présent formulaire,
 souhaite en faire don aux Archives de la Ville d'Esch-sur-Alzette, pour être conservés
 dans les meilleures conditions.

La présente donation est-elle protégée par le droit d'auteur ? Oui Non

Si, oui, le titulaire des droits est Mme/M

Ce don est assorti des conditions suivantes :

Le donateur concède la totalité des droits de communication, reproduction et de publication des documents déposés aux Archives de la Ville d'Esch-sur-Alzette par extension à la Ville d'Esch-sur-Alzette qui en devient ainsi propriétaire.

Si le document remis aux Archives de la Ville est une photographie, le donateur confirme, par la signature du présent document, avoir recueilli préalablement le consentement à la prise de vue de toute personne photographiée.

Les documents faisant l'objet du présent don seront communicables selon les lois, décrets et règlements en vigueur pour les archives publiques (loi du 17 août 2018 fixant entre autre les délais de communicabilité).

NOTE RELATIVE À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le traitement de données à caractère personnel réalisé par l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette ci-dessus a pour finalité l'identification ainsi que la prise de contact avec le donateur respectivement du titulaire de droits de la propriété intellectuelle, si la situation l'exige.

À ce titre, l'Administration communale de la Ville est Responsable du traitement. Elle est représentée par son Collège des Bourgmestre et Échevins de la Ville, dont le siège se situe à L-4002 ESCH-SUR-ALZETTE, B.P. 145.

Les données personnelles traitées sont collectées sur base du consentement de la personne concernée pour la finalité indiquée ci-dessus. La personne concernée a le droit de retirer son consentement à tout moment, sans que ce retrait ne compromette la licéité du traitement effectué avant ledit retrait du consentement. Les données traitées sont conservées par la Ville pour une durée maximale de **5 ans**, durée après laquelle les données seront archivées.

Chaque personne concernée bénéficie d'un droit d'opposition ainsi que d'un droit à l'effacement des données la concernant, hormis les traitements à caractère obligatoire.

La personne concernée a également le droit d'obtenir du Responsable du Traitement l'accès à ses données ou encore la rectification ou l'effacement de celles-ci. Elles disposent notamment et conformément aux cas prévus par le susdit règlement du droit à une limitation ou d'opposition au traitement.

Toutes les réclamations, demandes d'informations, de retrait, de rectification ou de consultation des données détenues par la Ville d'Esch constituant des données à caractère personnel sont à adresser au Délégué à la Protection des données (Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette, B.P. 145 L-4002 Esch-sur-Alzette ou via courriel à l'adresse dpo@villeesch.lu)



Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNPD sur <https://cnpd.public.lu/fr.html>.

- Je donne mon accord pour que mes données personnelles collectées, conformément à la note susmentionnée, soient traitées par la Ville dans le respect de la finalité précitée et j'ai connaissance de mon droit de retirer mon consentement donné au présent traitement.

Lieu et date :

Signature du donateur

Signature Archives de la Ville d'Esch-sur-Alzette